

Communiquer et promouvoir l'offre touristique

Office de Tourisme du Pays Grenadois

Des outils numériques au service du tourisme

L'Office de Tourisme est équipé :

- d'un **écran-vitrine** pour une information en continu,
- d'un **vidéoprojecteur** présentant le territoire et les services de l'Office de Tourisme,
- de cinq **tablettes tactiles** à disposition du public pour consulter l'offre touristique locale,
- d'une connexion internet **WIFI en accès libre**,
- d'un **dispositif audio** pour sourds et malentendants.



**OFFICE DE TOURISME
DU PAYS GRENAOIS**

14, place des Tilleuls
40270 Grenade sur l'Adour

05 58 45 45 98

tourisme@cc-paysgrenadois.fr

Horaires d'ouverture :

> du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h,
> le samedi, de 8h30 à 12h30.



Communauté
de Communes
DU PAYS GRENAOIS

ARTASSENX - BASCONS - BORDÈRES ET LAMENSANS - CASTANDET
CAZÈRES SUR L'ADOUR - GRENADE SUR L'ADOUR - LARRIVIÈRE SAINT-SAVIN
LE VIGNAU - LUSSAGNET - MAURRIN - SAINT-AURICE SUR L'ADOUR



Accueil personnalisé, conseils et informations



L'Office de Tourisme du Pays Grenadois, c'est...

- **72 partenaires** : hébergeurs, restaurateurs, sites touristiques, acteurs locaux,
- **310 jours d'ouverture** par an,
- **4 000 visiteurs** chaque année,
- des **outils numériques** actualisés quotidiennement :
 -  www.cc-paysgrenadois.fr/tourisme
 - www.facebook.com/otpaysgrenadois
- des **animations tout au long de l'année** et plus particulièrement durant les vacances scolaires (avril et juillet-août),
- des **locaux valorisés** par des expositions culturelles (10 par an),
- un **engagement « Démarche Qualité Tourisme »** : respect de l'authenticité de l'offre, convivialité du service et facilité d'accès à l'information pour une obtention de la marque Qualité Tourisme,
- un **classement** en catégorie II en cours d'obtention.

NOS PUBLICATIONS ANNUELLES

une brochure touristique et différents programmes :

- saison culturelle et animations nature,
- Printemps des Landes,
- animations estivales de l'Office de Tourisme,
- dépliant semestriel des animations proposées sur l'ensemble du territoire par le tissu associatif et les municipalités, etc...



Être partenaire de l'Office de Tourisme, c'est quoi ?

Un engagement dans un partenariat actif pour développer et promouvoir notre destination tout au long de l'année.

Un moyen de vous faire connaître gratuitement et de rejoindre les acteurs œuvrant pour la mise en valeur de la qualité tourisme.

En tant que partenaire de l'Office de Tourisme, vous bénéficiez...

- du **savoir-faire et de l'expérience d'une équipe professionnelle** qui sera à votre écoute pour vous aider dans vos démarches,
- de **conseils personnalisés** : visites, contrats de locations, projet d'hébergement touristique,
- de la publication de vos prestations dans notre **brochure touristique** éditée, chaque année, en 1 000 exemplaires,
- de votre **présence sur notre site internet** : fiches descriptives, photos, vidéos et liens directs vers votre propre page web et votre adresse électronique,
- de **deux newsletters** : une version grand public et une version professionnelle,
- d'un **relais d'information** : publication des informations relatives aux manifestations que vous organisez via notre site internet, notre écran vitrine, notre page Facebook et nos newsletters.